

LA FRANCHE-COMTÉ, UNE RÉGION GRANDE PAR SES TALENTS

Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles 2011 - 2015





La loi d'orientation et de formation tout au long de la vie du 24 novembre 2009 a fait évoluer le cadre institutionnel de la coordination des politiques en matière de formation en donnant un caractère contractuel au PRDF, désormais appelé Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP).

Il est élaboré par la Région de manière concertée avec les services de l'État (Rectorat, DRAAF, DRJSCS) et les partenaires sociaux au sein d'une instance paritaire : le CCREFP (Comité de coordination de l'emploi et de la formation professionnelle).

Outre les éléments issus de la concertation, son élaboration repose également sur un état des lieux partagé, une analyse des besoins en termes d'emploi et de compétences sur le territoire régional et par bassin d'emploi et sur les bilans des précédents schémas.

Il est signé par la Présidente de Région, le Préfet de Région, le Recteur d'Académie, le Directeur régional de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt et la Directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Il vaut schéma de l'apprentissage et schéma des formations sanitaires et sociales.

L'objet du CPRDFP

Ce contrat de plan détermine les objectifs communs aux différents acteurs régionaux. Il concerne la formation professionnelle des jeunes et des adultes sur le territoire régional. Il affirme la volonté d'un développement cohérent de l'ensemble des voies de formation qui se déclinera à travers la programmation des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes. Il définit des priorités et des actions liées à l'information et à l'orientation.

Il a une durée de 4 ans (2011-2015).

Les bénéficiaires

- les jeunes en formation initiale professionnelle (lycéens et apprentis)
- les demandeurs d'emploi
- les salariés

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles en Franche-Comté

Des objectifs stratégiques

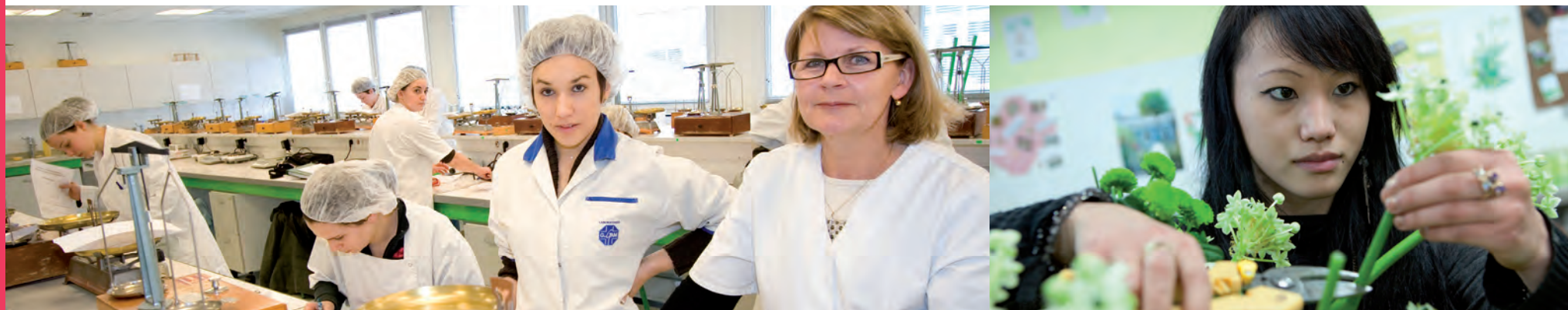
- Assurer une égalité d'accès à la formation et à l'emploi aux publics spécifiques
- Contribuer à l'élévation des niveaux de formation
- Assurer le maintien sous les 2 statuts d'une offre de premier niveau de qualification
- Veiller à un équilibre entre les voies de formation
- Accompagner l'évolution du réseau des établissements vers une plus grande mutualisation

5 champs d'intervention prioritaires identifiés

- 1 - La cohérence des voies de formation
- 2 - La sécurisation des parcours professionnels
- 3 - L'orientation tout au long de la vie
- 4 - L'approche territoriale et l'environnement de la formation
- 5 - Un zoom sur des secteurs d'activités porteurs et prioritaires

Des engagements et des moyens pour leur réalisation.

18 fiches actions pour concrétiser ces objectifs.



1 - LA COHÉRENCE DES VOIES DE FORMATION

Formation initiale

Engagements

- Communs à la voie scolaire et à l'apprentissage
 - Renforcer l'accès à une première qualification
 - Développer les parcours mixtes
- Voie scolaire
 - Augmenter le nombre de lycées des métiers
 - Développer les plates-formes technologiques
- Apprentissage
 - Développer le pré apprentissage
 - Développer l'apprentissage dans le supérieur

Moyens mis en œuvre

- Maintien d'une offre d'accès à une première qualification
- Harmonisation des procédures de l'État et de la Région
- Poursuite et développement des expérimentations relatives au mixage des publics
- Création de filières en apprentissage pour favoriser la poursuite d'études
- Investissements pour améliorer les conditions d'hébergement
- Partenariats avec les branches professionnelles

Formation continue

Engagements

- Développer l'accès à l'information et à la formation pour tous les actifs
- Répondre aux besoins de développement économique des territoires
- Favoriser la qualification et la requalification des actifs
- Accompagner les décrocheurs
- Sécuriser les parcours professionnels pour accompagner le maintien dans l'emploi
- Développer les contrats en alternance

Moyens mis en œuvre

- Création du Service Public Régional de la Formation
- Utilisation d'un outil de veille prospective
- Création d'un outil d'évaluation des formations professionnelles
- Création d'un outil dématérialisé d'information du grand public
- Plan de formation des organismes prescripteurs
- Partenariat avec les organismes paritaires
- Soutien à l'innovation
- Recours au Fonds régional d'appui à la professionnalisation



2 - LA SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Engagements

- Poursuivre la formation des salariés dans les entreprises en sous activité
- Prendre en compte les publics intérimaires en CDD pour sécuriser leur transition professionnelle
- Anticiper le renouvellement de main d'œuvre
- Former pour la diversification au sein de l'entreprise
- S'ouvrir aux publics impactés en sortie de crise

Moyens mis en œuvre

- Fonds de continuité professionnelle et Fonds National pour l'Emploi
- Mise en place de plate-formes de transition professionnelle
- Incitation à la signature de contrats de professionnalisation en CDI
- Mise en place de binômes intergénérationnels
- Renforcement de la mobilité interne
- Accompagnement à la mobilité externe

3 - L'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Engagements

- Organiser le service public de l'orientation sur tout le territoire
- Définir les différentes phases de l'accueil, l'information et l'orientation
- Mettre à disposition des structures labellisées les outils nécessaires à l'exercice de leur mission
- Repérer et prendre en charge les publics décrocheurs

Moyens mis en œuvre

- Définition d'un référentiel commun de la phase Accueil Information Orientation
- Professionnalisation des acteurs de l'Accueil Information Orientation
- Mise à disposition d'outils d'information dématérialisés destinés à tous les publics
- Mise en place d'une animation régionale

4 - L'APPROCHE TERRITORIALE ET L'ENVIRONNEMENT DE LA FORMATION

Engagements

- Définir et répartir l'offre de formation tout au long de la vie sur le territoire
- Accroître l'accessibilité à la formation
- Accompagner les établissements concernés par des projets de mutualisation
- Prendre en compte la dimension transfrontalière

Moyens mis en œuvre

- Mise en œuvre du SPRF dès 2012
- Définition d'un schéma directeur des établissements de formation
- Création d'outils d'observation des besoins économiques et de l'insertion des publics formés
- Création d'une commission formation au sein de la Conférence TransJurassienne

5 - DES SECTEURS D'ACTIVITÉS PORTEURS ET PRIORITAIRES

Agriculture
BTP
Industrie
Sanitaire et social
Transport
Hôtellerie et restauration
Commerce automobile

Enjeux communs à tous les secteurs

- Élever les niveaux de qualification
- Accorder une attention particulière aux jeunes en rupture afin de lutter contre les sorties sans qualification
- Répartir l'offre de formation de façon cohérente
- Réfléchir au mixage des publics et / ou aux parcours mixtes
- Sécuriser les parcours



LISTE DES 18 FICHES ACTIONS

- 1 Outil de veille prospective sur le marché de l'emploi, l'évolution des métiers, des qualifications et des compétences
- 2 Outil d'évaluation quantitative et qualitative des formations professionnelles tout au long de la vie
- 3 Développer des actions prioritaires pour la sécurisation des parcours professionnels
- 4 Tutorat
- 5 Formation de formateurs
- 6 Référentiel commun de la phase Accueil Information Orientation
- 7 Outils dématérialisés d'information grand public
- 8 Professionnalisation des acteurs de l'Accueil Information Orientation Accompagnement
- 9 Orientation : organisation territoriale et gouvernance
- 10 Développement de la mobilité pour l'accès à la formation
- 11 Valoriser les filières professionnelles et les secteurs en axant sur l'approche compétence par une campagne de communication
- 12 Intégrer dans les contractualisations une évaluation des enjeux de mixité et en suivre la progression
- 13 Mettre en place une action « vis ma vie professionnelle » pour faire évoluer les représentations
- 14 État des lieux socio économiques sectoriels
- 15 État des lieux socio économiques territoriaux
- 16-1 Mieux repérer et prendre en charge les publics décrocheurs
- 16-2 Formations et parcours post bac : articulation Bacs - Bacs + 2
- 17-1 Formations et parcours post bac : complémentarité BTS-DUT sur les différents territoires de l'Académie
- 17-2 Formations et parcours post bac : Articulation Bac +2 / Bac +3 : BTS – DUT / licences professionnelles et autres formations
- 18 Formations et parcours post bac : mixité des publics et des parcours – scolaires et apprentis. Modularisation, Validation des Acquis de l'Expérience.

www.franche-comte.fr